

HONORAIRES

IMMOBILIER ANCIEN TRADITIONNEL PARTICULIER VENTE

Prix de vente	Honoraires en % du prix de vente TTC
De 0 à 125 000 Euros	7 %
De 125 001 à 300 000	6 %
De 300 001 à 600 000 Euros	5 %
Au-delà de 600 001 Euros	4 %
Terrain à bâtir	10 %
Forfait Garage	3 000 Euros
Honoraires minimum	5 000 Euros
Vente en viager, nue-propriété et démembrement	3% à ajouter au barème de la vente traditionnelle appliqué sur la valeur vénale en pleine propriété
Estimation écrite	Offert
Immobilier commercial ou professionnel location	30 % HT du loyer annuel HT de la 1ere année à partager entre preneur et bailleur
Immobilier commercial ou professionnel Vente	5% HT du prix de vente charge vendeur et 3% HT du prix de vente charge acquéreur

Il est précisé que les honoraires peuvent être à la charge du vendeur, de l'acheteur ou partagés selon les termes du mandat confié. (Article 6, alinéa 4 de la loi du 10 juillet 1965 et article 73 alinéa 2, décret du 20 juillet 1972).

IMMOBILIER ANCIEN TRADITIONNEL PARTICULIER LOCATION

	Charge propriétaire	Charge locataire
Frais d'entremise	100 Euros	
Visite du bien	10 Euros TTC/m ²	10 Euros TTC/m ²
Constitution du dossier		
Rédaction du bail		
Etat des lieux	3 Euros TTC/m ²	3 Euros TTC/m ²

En cas de délégation de mandat, les honoraires de base sont ceux de l'agence mandatée.
Tarif au 03/08/2023 – TVA incluse 20% sauf si honoraires indiqués HT.



Achat - Vente – Location – Gestion - Viager

SAS au capital de 1000 € - 827 743 899 R.C.S. TOULON - Carte Professionnelle Transaction et Gestion n° CPI83052017000017374 délivrée par CCI du Var - Garantie : SOCAF 26 avenue de Suffren 75015 PARIS - Transactions sans réception de fonds - Banque : LCL - Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante